

Les projets de développement agritouristiques

COMMENT POUVONS-NOUS VOUS AIDER ?

Il s'agit de soutenir dans une stratégie de développement touristique durable les projets d'investissement concourant à diversifier la filière agritouristique en :

- > diversifiant les activités agricoles ;
- > valorisant les produits agricoles ;
- > renforçant l'attractivité des hébergements.

Au travers de ce règlement, le Conseil départemental intervient en partenariat avec la Région Occitanie (et tout autre co-financier) en termes d'investissement sur des projets agritouristiques recevables dans le cadre :

- > des dispositifs agritouristiques de la Région Occitanie
- > du programme Fonds européens agricoles pour le développement rural (FEADER) / Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (LEADER).
- > des programmes d'aides de l'État, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

POUR QUI ?

- Exploitants agricoles
- Micro et petites entreprises situées en zone rurale (moins de 50 salariés et CA < 10 M€). Le bénéficiaire doit prouver un partenariat réel avec une entreprise.

PROJETS ET ACTIONS ÉLIGIBLES

- > Offre de produits agritouristiques packagés constituée d'au moins 3 prestations : hébergement, restauration, animation, activité de loisirs ou de formation, espace muséographique
- > Valorisation des produits agricoles locaux : la vente directe de produits locaux peut être l'une des 3 prestations proposées.
- > Engagement effectif dans une démarche de montée en gamme sanctionnée par un label de qualité (Qualité Tourisme Occitanie/Sud de France, Le Gard, Militant du Goût, Bienvenue à la ferme, Vignobles & Découvertes, Gîtes de France...)

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Contactez la Direction Attractivité du territoire du Conseil départemental.

QUI CONTACTER ?

Direction Attractivité du territoire
Service du tourisme et de l'attractivité du territoire
Maison départementale
176, avenue du Président Salvador Allende
30000 Nîmes
04 66 05 42 23 - tourisme@gard.fr

